

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 10 avril 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-04

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 15

Votants : 16

Objet : Rapport des Orientations Budgétaires 2026 et son annexe

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
M.	Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
Mme	Géraldine	PATARD	Représentante élue
M.	Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme	Laura	HOURLMAN	Représentante élue
M.	Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme	Catherine	RONNIN	Représentante élue
Mme	Irène	DOSNE	Représentante de l'UDAF
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Représentante du Secours Populaire Français
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Représentant de la Halte Répît Alzheimer
M.	Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M.	Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des séniors

ETAIT ABSENTE REPRESENTÉE : Mme Annick RAMEAU représentée par M. Laurent GUIGNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment l'article 107, modifiant les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 et son annexe,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour et 1 abstention (Mme Annie-Claude MOZZANI)

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026,
- Approuve le Rapport des Orientations Budgétaires 2026 et son annexe intégrant le volet spécifique sur l'évolution des Ressources Humaines.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : *21 Avril 2026* et de sa réception par le représentant de l'Etat.